



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A L'EXTENSION DE LA TRÈS PETITE ENTREPRISE (PROGEX)

Objectif :

Offrir au promoteur, ayant déjà une activité, l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement à la gestion de son activité et à la recherche d'un financement pour l'acquisition des équipements et matériels de production en vue d'étendre sa Très Petite Entreprise (TPE).

Cible :

Destiné aux promoteurs dont l'âge varie entre 21 et 55 ans et disposant d'une TPE susceptible de créer des emplois supplémentaires par son extension.

Conditions :



- Avoir participé à la session de sensibilisation proposée par la Maison de l'Auto-Entrepreneur (MAE);
- Etre sélectionné(e) au concours de plans d'affaires ;
- Disposer d'une TPE en activité et valider son existence au moyen d'une visite effectuée par la MAE.

Plafond du financement :



- Le montant sollicité au financement du PROGEX est plafonné à **5.000.000 F CFA** ;
- Le promoteur devra fournir un apport personnel supérieur ou égal à 10% du montant sollicité.

Mécanisme de prise en charge :



Le candidat au dispositif PROGEX est accompagné :

- A l'élaboration et à la gestion de son activité pendant trois (03) mois au sein de la MAE ;
- Dans le processus de levée de fonds ;
- Pour l'ouverture d'un compte auprès du partenaire financier.

Durée :



La durée d'accompagnement est de 15 mois minimum dont :

- 03 mois de formation ;
- 12 mois de suivi post-installation.



Multipliez vos opportunités d'emploi

- 📍 **Libreville** (+241) 011 77 57 96/97 📍 **Franceville** (+241) 011 67 15 82
- 📍 **Port-Gentil** (+241) 011 56 04 88 📍 **Oyem** (+241) 011 98 66 13
- 📍 **Tchibanga** (+241) 011 82 06 60 📍 **Lambaréné** (+241) 065 16 81 21